



# CONCOURS D'ILLUSTRATION 2018 –



## Règlement

Le festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse et la Caisse Mutuelle Complémentaire d'Action Sociale des Industries Électrique et Gazière Haute-Normandie (CMCAS) organisent pour la 13<sup>ème</sup> année un concours d'illustration.

Cette nouvelle édition met à l'honneur ***La cuisine !*** dans la littérature jeunesse francophone. Le concours a pour vocation de permettre aux illustrateurs amateurs de présenter leurs travaux à un large public ainsi qu'aux professionnels de la chaîne du livre.

### Article 1 : le thème

Les participants devront présenter **une seule création** illustrant le thème :

***Les carottes sont cuites !***

### Article 2 : la participation

La participation au concours est gratuite.

**Le concours est réservé aux personnes qui n'ont jamais publié en tant qu'illustrateurs, excepté dans les fanzines.** Les précédents participants à ce concours ont le droit de concourir.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être complété dans son intégralité, de manière lisible.

### Article 3 : comment participer ?

Les participants ont toute liberté de création, dans le respect du thème.

Les travaux présentés par les candidats doivent **être des créations originales et libres de droit, en support papier.**

Le format du support doit avoir pour taille maximale 21 x 29,7 cm.

Les candidats doivent indiquer au dos du support leur nom et prénom.

#### **Article 4 : le dépôt des dossiers**

Les productions, accompagnées de la fiche d'inscription dûment complétée et d'une courte présentation du candidat, doivent parvenir obligatoirement **avant le 21 septembre 2018 dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse**  
**Concours d'illustrations- 94 bis, rue Saint-Julien 76100 Rouen.**

Les candidats doivent s'acquitter de l'ensemble des frais d'acheminement.

Le festival ne règle aucune surtaxe et/ou frais à l'arrivée et refuse les envois qui ne répondent pas à ces conditions. Les candidats doivent joindre à leur dossier une enveloppe timbrée, libellée à leur adresse, pour la restitution de leurs travaux par voie postale.

#### **Article 5 : désignation de la sélection « 20 coups de cœur »**

Le jury composé d'un professionnel (éditeurs jeunesse, bibliothécaires, illustrateurs) et des organisateurs, sélectionne 20 candidats.

Dans ses délibérations, il prend en compte en priorité :

- la cohérence avec le thème défini,
- l'adaptation de l'illustration à la littérature jeunesse (jeune public et/ ou adolescents),
- un regard personnel, singulier et novateur,
- la qualité de la réalisation,
- le respect des consignes

#### **Article 6 : désignation du lauréat**

Le jury, composé de professionnels, des organisateurs et des partenaires, désigne le lauréat du concours parmi les 20 travaux sélectionnés.

En marge de ce vote, le public des bibliothèques de Rouen est invité à découvrir les 20 illustrations « coups de cœur » et à voter pour les 3 premières œuvres de son choix.

### **Article 7 : le prix du lauréat**

L'illustration du lauréat est imprimée en 250 exemplaires, format carte postale. Elle figure en 4<sup>ème</sup> de couverture du programme du festival et sur ses différents supports. Le prix est décerné le samedi 1er décembre à la Halle aux Toiles (Rouen).

### **Article 8 : la sélection « 20 coups de cœur »**

Les 20 illustrations sont encadrées et exposées pendant le festival. Un cartel avec le nom de l'illustrateur et le titre est également réalisé. Les réalisations sont intégrées au site web du festival.

L'exposition des illustrations se poursuit à l'issue du festival dans les lieux culturels partenaires de janvier à juillet 2019.

### **Article 9 : Reproduction des œuvres sélectionnées**

La participation au concours implique que les candidats dont les œuvres ont été sélectionnées cèdent leurs droits d'exploitation au festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse et à la CMCAS.

Les travaux peuvent être affichés sur les sites web des organisateurs, reproduits sur des affiches, invitations, flyers, dans les articles de presse et émissions de télévision, dans un recueil ou dans une éventuelle copie photographique de l'exposition.

De même, les primés autorisent les organisateurs à réaliser des reproductions (marque-pages, cartes postales) avec ou à partir des images libres de droit présentées au concours. Toute autre utilisation des œuvres doit faire obligatoirement l'objet d'une négociation avec leurs auteurs ; le nom de l'auteur figure sur tout tirage.

### **Article 10 : restitution des œuvres**

A partir d'août 2019, les « 20 coups de cœur » sélectionnés sont réexpédiés par voie postale dans l'emballage joint au dossier de candidature. Les réalisations non retenues sont retournées après la réunion du 1<sup>er</sup> jury.

### **Article 11 : annulation**

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent. La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

# Concours d'illustration - Bulletin d'inscription 2018

## *«Les carottes sont cuites»*

Prénom et Nom: ...

Titre de l'illustration : ...

Profession : .....

Age: ...

Mail : ...

Date de production : .....

Téléphone: ...

Adresse : .....

.....

Ville : .....

Région : .....

Je sollicite mon inscription au concours d'illustration 2018 organisé par le festival de Rouen Normandie du livre de jeunesse et la CMCAS des Industries Électrique et Gazière Haute-Normandie.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et accepte sans réserve ses clauses.

**Cette fiche d'inscription doit être impérativement accompagnée d'une présentation de l'illustrateur.**

A....., le.....

**Signature :**